



# CPJEPS AAVQ

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE DANS TOUTE STRUCTURE DE LOISIRS ET D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

## Formation en alternance-diplôme de niveau III

RNCP 39927-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39927/>

### DATES, DURÉE ET LIEU

Dates : 05 Janvier 2026 - 10 Juillet 2026

Durée : 742 h.

- 442 heures en centre - MFR - 408 heures en structures
- Parcours aménagé selon résultats du positionnement et situation de handicap.

Lieu :

**MFR-CFA LA ROCHE DU TRESOR**  
18, rue du Couvent  
25390 Orchamps-Vennes

### COÛT PAR PARTICIPANT

Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi et les salariés en contrat d'apprentissage.

Autres statuts : devis sur demande

Pension complète : 110 € par semaine

Demi-pension : 30 € par semaine

### RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : MEIGNIER Sylvain

Référent du parcours : DAMOUR Nicolas

Pour toute information :

[formation@rochedutresor.com](mailto:formation@rochedutresor.com)

03 81 56 04 05

### EMPLOIS ET DÉBOUCHÉS

- animateur enfance, accueil de loisirs, accueil périscolaires, séjours de vacances, socioculturels
- Poursuite en formation BPJEPS animateur Loisirs Tout Public, éducateur sportif Activités Physiques pour Tous

### PUBLICS, PRÉREQUIS, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS, OBJECTIFS, CONTENU

#### PUBLICS, PREREQUIS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

##### Prérequis :

- Apprenti : de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans min pour les jeunes ayant suivi un cursus complet de 3ème.
- Stagiaire Formation Continue : Pas de prérequis.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap compatible avec l'exercice du métier, sans limite d'âge. (Prendre contact avec le référent handicap - Martine Chopard - 0381560405)

##### Conditions d'admission :

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour un délit référencé à l'article L212-9 du Code du Sport
- Dossier d'inscription complet et entretien avec un membre de l'équipe obligatoire
- Satisfaire aux obligations liés au statut (demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage, salarié en formation)

##### Modalités et délais d'accès :

- Apprenti : entretien et positionnement
- Stagiaire Formation Continue : entretien individuel, positionnement, obtention d'un financement (Employeur, OPCO, Pôle Emploi, ...)

##### OBJECTIFS :

- L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.
- Accueil des différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Conception et animation des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Conception et animation des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Prise en charge de la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- valuation de ses actions d'animation et transmission de compte-rendu.

la roche du trésor

[www.mfr-rochedutresor.com](http://www.mfr-rochedutresor.com)



## MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

- Alternance Entreprise - MFR
- Pédagogie "intégrative" et active s'appuyant sur le vécu professionnel, des travaux de groupe, des cas concrets, des travaux pratiques, des visites sur le terrain, un accompagnement individualisé.
- Moyens pédagogiques : salle informatique équipée, tablette multimédias, cuisine pédagogique, partenariat avec des professionnels.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.
- Accueil des différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Conception et animation des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Conception et animation des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Prise en charge de la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Evaluation de ses actions d'animation et transmission de compte-rendu .

## SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

### SUIVI DE L'ACTION :

- Par le responsable de formation
- Emargements, entretiens et bilans individuels, évaluations des compétences, conventions, livret d'alternance, certificat de réalisation.

## COMPÉTENCES VISÉES

- **bloc de compétences 1 (BC 1)** : préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- **bloc de compétences 2 (BC 2)** : organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- **bloc de compétences 3 (BC 3)** : participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

### EVALUATION DE L'ACTION :

- Bilan collectif à chaque fin de session MFR
- Enquête de satisfaction individuelle à chaud et à froid.
- Indicateurs de résultats tous statuts confondus :
  - Taux de présentation session 2024 : 100%
  - Taux d'obtention de la certification session 2024 : 63,64%

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>